

Le 7 avril 2008

Extrait du procès-verbal de la Municipalité de Saint-Marcel ou copie de résolution

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 7 avril 2008 à 20 : 00 heures, heure avancée de l'est.

Étaient présents Messieurs, Mesdames :

Marcel Bélanger	Conseiller no 1	France Pelletier	Conseillère no 2
Bertrand Bélanger	Conseiller no 3	Pierre Allen	Conseiller no 4
Marc Pelletier	Conseiller no 5		

Ainsi que la secrétaire trésorière, Normande Bélanger.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Clément Bernier.

19- REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars dernier, la Commission de la représentation électorale (CRE) déposait sa proposition de nouvelle carte électorale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle carte proposée prévoit des changements majeurs pour certaines circonscriptions, notamment celles du Kamouraska et de Montmagny-L'Islet, parce qu'en raison de la diminution de leur poids démographique, elles se retrouvent ou sont sur le point de devenir en situation d'exception par rapport aux critères de la *Loi électorale*;

CONSIDÉRANT QUE cette révision de la carte électorale signifie la disparition de comtés, notamment celui de Montmagny-L'Islet et de Kamouraska ;

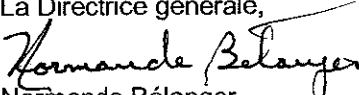
CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du critère démographique pour définir les circonscriptions électorales n'est plus du tout compatible avec l'évolution que connaît le Québec ni avec les grands enjeux démographiques et territoriaux qui sont ceux de ce début de 21^e siècle;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de redécoupage ne tient aucunement compte des imbroglios administratifs qui seraient créés si elle devait être adoptée;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage, avec ses effets pressentis, vient démontrer l'urgente nécessité d'apporter des ajustements à la *Loi électorale* pour éviter un appauvrissement de structure de notre société;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Bertrand Bélanger et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Marcel : s'oppose fermement à ce projet de révision de la carte électorale du Québec; demande au parlement du Québec à ce qu'une révision profonde des éléments de réflexion et de décision soit entreprise immédiatement par le législateur, révision incluant dans sa forme des éléments de calcul en rapport avec l'occupation dynamique du territoire québécois et respectant le droit à la représentativité de chacun, nonobstant son milieu de vie.

Vraie copie certifiée conforme d'un extrait du livre des minutes de la Municipalité de Saint-Marcel par :

La Directrice générale,

Normande Bélanger

Ce quatorze avril deux mille huit.